



Numéro de l'acte	2021-111-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2021

QUESTION N°2021-111

URBANISME : 35 RUE ANATOLE FRANCE – PARCELLES CADASTREES SECTION G-639 ET G-640 – MAITRISE FONCIERE POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENT

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL
Maire de la commune d'Arques

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme

Considérant qu'en date du 27 septembre dernier, la commune d'Arques a reçu une déclaration d'intention d'aliéner, souscrite par Maître Marie-Hélène WAQUET, notaire à Saint-Omer, relative aux parcelles cadastrées section G-639 et G-640, situées 35 rue Anatole France, pour un montant de 56 000 €, auquel il faut ajouter les frais d'acte.

Considérant que ce bien se situe dans un virage rue Anatole France et que plusieurs véhicules ont déjà endommagé la gouttière de l'habitation, en raison du débord de la toiture sur la chaussée

Considérant que ce bien présente plusieurs intérêts pour la commune, à savoir :

- Une opportunité de réaménager le virage rue Anatole France
- La possibilité de créer un espace de stationnement pour les riverains, afin de répondre aux difficultés de stationnement

Considérant que, dans cette optique, il apparaît opportun d'avoir la maîtrise foncière de cette parcelle.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VALIDE le principe de se rendre propriétaire des parcelles cadastrées section G-639 et G-640, situées 35 rue Anatole France.

ARTICLE 2 : SOLLICITE la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer pour qu'elle mette en œuvre, pour le compte de la commune, le droit de préemption urbain afin d'acquérir l'immeuble situé 35 rue Anatole France.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.

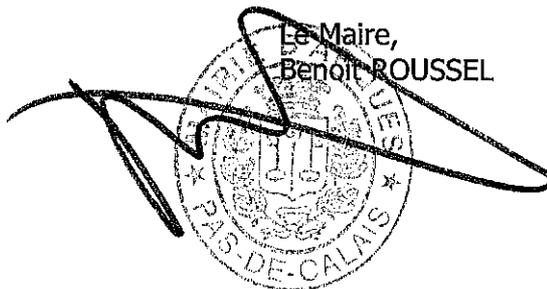
ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	26
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 28 octobre 2021

Le Maire,
Benoit ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2021**

Affiché le 28 octobre 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le vingt-sept Octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt et un octobre 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT — Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 2 absents non excusés
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Isabelle CLABAUX ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Madame Manuella CAPELLE est nommée secrétaire de séance.